

ANNEXE 2

Code ISEF : Non	N° de formulaire : 53485												
Type d'enseignement : <small>(uniquement si l'enfant fréquente l'enseignement spécialisé)</small>													
Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine													
Date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée :													
Langue d'immersion depuis la 3ème primaire :													
<small>Nom, date et signature du directeur de l'école primaire</small>													
Etablissement secondaire													
<small>Il s'agit de l'établissement secondaire qui correspond à la 1ère préférence des personnes responsables et dans lequel les documents d'inscription doivent être déposés.</small>													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">N° Fase :</td> <td style="width: 15%;">539 / 971</td> <td style="width: 70%;"></td> </tr> <tr> <td>Nom de l'établissement :</td> <td colspan="2">ATHENEE ROYAL CROMMELYNCK</td> </tr> <tr> <td>Rue et n° :</td> <td colspan="2">AVENUE ORBAN,73</td> </tr> <tr> <td>Code postal :</td> <td>1150</td> <td>Localité : WOLUWE-SAINT-PIERRE</td> </tr> </table>		N° Fase :	539 / 971		Nom de l'établissement :	ATHENEE ROYAL CROMMELYNCK		Rue et n° :	AVENUE ORBAN,73		Code postal :	1150	Localité : WOLUWE-SAINT-PIERRE
N° Fase :	539 / 971												
Nom de l'établissement :	ATHENEE ROYAL CROMMELYNCK												
Rue et n° :	AVENUE ORBAN,73												
Code postal :	1150	Localité : WOLUWE-SAINT-PIERRE											
Inscription en immersion	OUI / NON	<small>La demande vaut pour tous les établissements mentionnés sur le volet confidentiel, même si l'établissement de 1ère préférence n'organise pas l'enseignement en immersion.</small>											
Priorités <small>(uniquement dans l'établissement de première préférence et durant la période d'inscription)</small>													
"fratrie"	OUI / NON	<small>Oui si un frère, une sœur ou un mineur ou un majeur résidant sous le même toit fréquente l'implantation secondaire.</small>											
"enfant en situation précaire"	OUI / NON	<small>Oui si l'élève est issu - d'un home ou famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou un directeur de l'aide à la jeunesse. - d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.</small>											
"enfant à besoins spécifiques"	OUI / NON	<small>Oui si - une intégration permanente est envisagée pour l'élève issu de l'enseignement spécialisé. - ou si l'élève est atteint d'un handicap avéré et un projet d'intégration a été accepté par le chef d'établissement en concertation avec l'équipe éducative.</small>											
"interne"	OUI / NON	<small>Oui si l'élève fréquente un internat organisé par le même pouvoir organisateur ou avec lequel il entretient une collaboration.</small>											
"parent prestant"	OUI / NON	<small>Oui si un des parents ou la personne investie de l'autorité parentale exerce tout ou partie de sa fonction rémunérée dans l'établissement secondaire.</small>											
Volet confidentiel													
Le volet confidentiel est remis sous format papier	OUI / NON												
Le volet confidentiel a été complété par la voie électronique	OUI / NON												
<small>* biffer la mention inutile</small>													
Date :													
Le(s) responsable(s) légal (légaux) (nom(s) et signature(s))													

Le code ISEF indique si l'école primaire fréquentée est une école à indice socioéconomique faible (ISEF) ou non.

Le type d'enseignement ne concerne que les écoles spécialisées.

Cette partie est complétée par la Direction de l'école primaire fréquentée. La date d'inscription correspond à l'inscription dans l'enseignement primaire et non dans l'enseignement maternel.

Vous devez indiquer les coordonnées de l'établissement de première préférence dans lequel vous déposerez le formulaire.

Vous devez indiquer si vous souhaitez que votre enfant suive les **cours en immersion linguistique** dans l'enseignement secondaire, même s'il n'était pas inscrit en immersion dans l'enseignement primaire.

Vous devez indiquer si votre enfant peut bénéficier d'une ou de plusieurs **priorités**. Si vous ne savez pas si votre enfant peut bénéficier d'une priorité, renseignez-vous auprès des établissements ou de l'Administration.

Attention : la priorité n'est valable que pour l'établissement que vous indiquez en **1^{ère} préférence, c'est-à-dire dans l'établissement dans lequel vous déposez le formulaire unique d'inscription.**

Vous devez indiquer si vous avez rempli le volet confidentiel en ligne (sur l'application « CIRI Parents ») ou si vous le déposez sous enveloppe fermée dans l'établissement de première préférence.